

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 10 avril 2021 à 09h30

Le Conseil Municipal de la Commune de Rochepaule s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOUTRY, le samedi 10 avril 2021 à 09h30.

Présents : Pierre BARNIER, Ivan BOUVET, Elisabeth COSTET, Pierre DELAYGUE, Pascal DELORME, Jean-Marie FOUTRY, Daniel GUYON-VEUILLET, Yoan LIOTARD, Sandra ROSSET, Hervé SPAES

Absents : Guy VALETTE

Secrétaire de séance : Sandra ROSSET

Ouverture de séance à 09h30

Ordre du jour :

Préambule : consultation des conseillers municipaux concernant le maintien de l'organisation des élections départementales et régionales. Les conseillers municipaux sont défavorables au maintien.

1. Approbation du CR (compte rendu) du CM du 30 janvier 2021
2. Délibération : Commune, approbation du compte de Gestion et du compte Administratif 2020
3. Délibération : Commune, vote des Taux d'imposition
4. Délibération : Commune, vote du Budget Primitif 2021
5. Délibération : Autorisation au Maire pour acquérir les Immeubles du projet « HOTEL MOUNARD»
6. Délibération : Déneigement
7. Délibération : FUL
8. Délibération : Assurance risque statutaire
9. Délibération : La Côte de Monchal
10. Délibération : Rétrocession du terrain à M. Delaygue André
11. Délibération : Vote des subventions
12. Informations et Questions diverses

1. Approbation du CR (compte rendu) du CM du 30 janvier 2021

Approbation à l'unanimité du compte rendu.

2. Délibération : Commune, approbation du compte de Gestion et du compte Administratif 2020

Le compte de gestion est signé par le Maire car fait par le trésorier payeur.

Les conseillers municipaux doivent accepter le compte administratif qui est préparé par le Maire et le Trésorier payeur. Les deux comptabilités doivent être égales au centime près.

Lecture et explication du compte administratif et affectation du résultat.

Lecture et explication du compte de gestion établi par le comptable Trésorier du Cheylard.

Vote à l'unanimité.

3. Délibération : Commune, vote des Taux d'imposition

Il n'y a plus de taxe d'habitation. Au niveau du contribuable cela ne changera rien sauf hormis l'augmentation votée en Conseil Municipal. Proposition d'augmenter le taux de 0.5% du taux actuellement en vigueur (soit les taux d'imposition qui passent sur le bâti de 31.63% à 31.79% et sur le non bâti de 76.88% à 77.26%).

Vote à l'unanimité.

Délibération : Commune, vote du Budget Primitif 2021

Lecture et explication du Budget primitif 2021. Au budget est inscrit pour le fonctionnement de la commune, 563 300€ et pour l'investissement 1 540 419€ dont l'emprunt de 800 000 € maximum sur 40 ans (800 000€ maximum au cas où nous n'obtiendrions pas la totalité des subventions et également pour assurer l'éventuelle augmentation des coûts des matériaux). La fin des travaux et le début des remboursements sont prévus pour le premier semestre 2023.

Vote à l'unanimité.

4. Délibération : Autorisation au Maire pour acquérir les Immeubles du projet « HOTEL MOUNARD»

Lecture et explication du contenu de la délibération.

Vote 9 voix pour et 1 abstention, adopté à la majorité.

5. Délibération : Déneigement

Autoriser le maire pour demander une subvention pour financer le déneigement.

Vote à l'unanimité.

6. Délibération : FUL

Fond unique de Logement. Sert à accéder à un logement et pouvoir y rester à des personnes à faibles moyens de demander des aides ou subventions. Cotisation au FUL de 104€ qui ouvre l'accès aux Rochepaulois à faibles revenus ou faisant face à des difficultés financières de demander des aides pour payer le logement ou charges.

Vote 8 voix pour et 2 contres, adopté à la majorité.

7. Délibération : Assurance risque statutaire

Le Maire expose et explique la délibération. Relance d'un nouvel appel d'offre pour les assurances risque statutaire pour une nouvelle durée de 3 ans.

Vote à l'unanimité.

8. Délibération : Régularisation du chemin de la côte de Montchal

Le chemin existe mais n'a jamais été cadastré. Au bout du chemin, il y a les réservoirs de la commune.

Lecture et explication de la délibération.

Vote à l'unanimité.

9. Délibération : Rétrocession du terrain à M. Delaygue André

Lecture et explication de la délibération. Référence cadastrale AH108. À titre gracieux.

Vote à l'unanimité.

10. Délibération : Vote des subventions

Lecture et explication des subventions de chaque association.

Vote à l'unanimité.

11. Informations et Questions diverses

- a. Utilisation des routes communales par les grumiers : mettre des panneaux « interdit au plus de 12 Tonnes » au début du chemin de Chaudoreilles.
- b. Pollution visuelle : envoyer un courrier à M. Guth concernant les véhicules garés dans la cour à côté du Relais de Rochepaule. Hervé a préparé un courrier à envoyer pour mettre en demeure le propriétaire des véhicules lui demandant de faire évacuer les véhicules.
- c. Déjection canine : Yoan a reçu quelques plaintes de Rochepaulois concernant les déjections canines dans le village.
- d. Poubelles : mettre plus de containers poubelles pendant la période estivale. Trouver une solution à long terme.

- e. Ayguenere, Rivières sauvages : Qualification par le Syndicat du Doux comme « rivière sauvage », la 24^{ème} rivière sauvage de France.
- f. Parcours pédestres ou en vélo à assistance électrique (VAE) : Hervé part avec son GPS pour marquer des itinéraires dans Visio Rando afin de les rendre publiques. Daniel s'occupe de répertorier les itinéraires vélos. Yoan propose de demander à Emmanuel de nous tracer les parcours VTT « sportifs » afin d'avoir la plus grande offre possible sur la commune.
Voir si un club de marche pourrait se mettre en place ou une association sportive pour en faire la promotion et réaliser des itinéraires.
Trouver également un système (style chasse au trésor ou énigme pour faire revenir les promeneurs dans les commerces du village).
Regarder pour investir dans un GPS pour mettre à disposition des conseillers ou du club de marche.
Daniel regarde quelles sont les démarches pour être enregistré comme village accueillant les VAE pour se faire financer des bornes de chargement, etc.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 12h00.